



Agissons pour l'inclusion

DIRECTION GENERALE

4, avenue de l'Europe
31522 Ramonville-St-Agne

t. 05 62 19 30 30

f. 05 62 19 30 31

asei.asso.fr

Madame, Monsieur,

Objet : Point sur la situation COVID 19
au sein de l'ASEI

Référence :
CD/ 10108

Ramonville, le **21 AVR. 2020**

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous une semaine après la prolongation du confinement jusqu'au lundi 11 mai.

Il a été précisé par le Président de la République que le déconfinement à partir de cette date constitue un objectif et ne sera mis en place que si la situation sanitaire le permettrait.

Afin d'être au rendez-vous, nous avons donc commencé une réflexion ASEI, secteur par secteur et bassin par bassin, afin de faire un état des lieux des possibilités d'entreprendre un déconfinement partiel ou total ou un allègement des règles de confinement.

Ce travail est en cours et je croise nos observations avec ceux du Ministère (mission confiée à monsieur CASTEX sur le déconfinement) afin de pouvoir le moment venu vous présenter notre plan d'actions après l'avoir présenté aux différentes instances représentatives centrales (CSSCT et CSEC) début mai.

Bien entendu, la concertation avec la Présidente et les administrateurs est permanente.

L'objet de ce courrier est de faire le point sur la situation à ce jour sur les différents sujets :

1. L'état de santé des personnes accompagnées et des professionnels

Nous avons un bassin très exposé sur l'Ile-de-France mais, j'ai le plaisir de vous informer qu'à ce jour nous n'avons à déplorer aucun décès ni situation sanitaire grave (à part une hospitalisation qui est désormais résolue par un retour à domicile de la salariée).

Depuis le début de la crise il y a 63 cas suspects et 9 confirmés parmi les personnes accompagnées et 90 cas suspects et 12 confirmés parmi les salariés ;

Le résultat satisfaisant constitue l'aboutissement d'une conjoncture entre la mise à disposition d'équipements de protection pour l'ensemble des sites grâce au travail conjoint du siège et des directeurs bassins avec l'ARS et l'appropriation des gestes barrières par les professionnels.

Nous œuvrons pour obtenir une meilleure accessibilité aux tests de dépistage et aux sur blouses qui restent encore aujourd'hui réservées aux cas graves hospitaliers.

Pour améliorer encore l'accompagnement des professionnels aux procédures d'hygiène et d'utilisation des équipements madame le Docteur PAUTARD médecin de santé au travail, salariée de l'ASEI s'est proposée pour animer une équipe d'infirmiers sur les différents bassins.

La constitution de l'équipe est en cours en liaison avec les directeurs bassins dont le travail doit être salué.

En parallèle un système de télé consultation a été installé afin d'assurer des visites de reprises à distance permettant aux salariés d'en bénéficier sur la Haute-Garonne.

La réussite de ce dispositif suppose une discipline et une organisation sans faille compte tenu du nombre de visites à réaliser dans les délais dérogatoires qui ont été instaurés par décret.

Une séance du CSSCT Central est prévue le 5 mai afin de faire un point sur la sécurité et les conditions de travail une semaine avant le début du déconfinement.

2. Evolution des pratiques professionnelles

Le secteur des jeunes handicapés a vécu un retour à domicile généralisé et la mise en place d'accompagnements à distance et de visites à domicile.

Le travail à distance a nécessité une amélioration sensible de notre système informatique et la fourniture d'ordinateurs tant pour les professionnels que les jeunes à domicile lorsqu'ils n'en disposaient pas.

L'installation de logiciels spécifiques pour les orthophonistes, de télé consultation pour les médecins et la généralisation des conférences multi disciplinaires en visio ou audio induit des modifications dans les pratiques professionnelles.

La relation parent-enfant-professionnel évolue et offre de nouvelles voies à l'alliance thérapeutique et éducative. Nous allons lancer un questionnaire à l'intention des parents sur leurs ressentis et attentes vis-à-vis des pratiques mises en place.

L'intérêt de l'entourage pour le site dédié sur l'internet ASEI est croissant.

La coordination entre les professionnels s'effectue à distance et je salue les initiatives prises.

Selon les observations et besoins exprimés nous allons renforcer les visites à domicile (SESSAD notamment) et nous serons prêts à ouvrir des places dans nos établissements pour les jeunes à bout de ressources à domicile.

Pour les établissements pour adultes, le confinement en EHPAD, MAS, FAM et Foyers se poursuit dans des conditions difficiles pour les résidents et pour les professionnels et je salue l'engagement de ces derniers qui savent innover, protéger et aider à vivre le mieux possible cette phase difficile.

La recommandation du Comité National Ethique a su nous rappeler que la personne doit être respectée car elle est sujet de droit avant d'être sujet de soins. C'est pourquoi, je suis favorable aux initiatives qui permettent de maintenir des activités et des liens avec les familles tout en assurant la sécurité grâce aux gestes barrières.

Je remercie les professionnels qui sont venus renforcer les équipes. C'est plus d'une centaine, essentiellement en provenance des établissements pour jeunes qui ont exprimé leur solidarité.

S'agissant des résidents et des travailleurs handicapés qui sont restés à domicile, le travail à distance a été effectué avec talent et a été renforcé par les visites effectuées par les SAVS, SAMSAH et SSIAD pour permettre le confinement à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il va s'agir maintenant de préparer leur retour dans les établissements et aussi la réouverture d'activités d'ESAT dans des conditions de sécurité, sans obligatoirement attendre le 11 mai prochain.

3. Conditions de travail

La nouvelle organisation du travail au sein de l'ASEI a des répercussions évidentes sur les conditions de travail.

Maintien sur le poste : avec des contraintes nouvelles, un positionnement sur un poste parfois différent dans un autre établissement du bassin ou au-delà, télétravail ou travail à distance, en position de volontaire sans affectation précise, en arrêt maladie, en arrêt pour garde d'enfants ou pour situation de fragilité, telles sont les différentes hypothèses.

Néanmoins une chose est actuellement assurée : le maintien du salaire et des avantages ASEI pour tous. Quelques exceptions ne remettent pas en cause cette règle.

Des annonces sont faites sur le statut des salariés en arrêt maladie pour garde d'enfants (chômage partiel). Cela n'aura pas d'incidence pour ceux qui sont contraints de rester à domicile faute, de place en crèche ou d'autres solutions. Il s'agit là d'une responsabilité personnelle des salariés concernés.

Les dérogations au Code du travail autorisées par les ordonnances prises par le gouvernement sont utilisées seulement lorsque la continuité des services est mise en difficulté.

Il s'agit, je le rappelle, de la possibilité d'augmenter la journée de travail jusqu'à 12 heures, la semaine à 60 heures, de réduire le repos de 11 à 9 heures, de demander à des temps partiels de faire un plus grand nombre d'heures, de dé plafonner le nombre d'heures supplémentaires, de modifier le contenu de la fiche de poste, de modifier les congés sans délai de prévenance, notamment.

Ainsi que je m'y étais engagé, le nombre de cas est très limité et il fait l'objet d'information au CSE et à la Directe pour les trois premiers cas cités.

Dans le même esprit, nous avons organisé les congés en nous efforçant de respecter les choix des salariés. Merci à ceux qui ont proposé une souplesse dans leurs congés pour permettre d'aider leurs collègues. La session 2019-2020 sera soldée au 30 avril 2020 et les demandes exceptionnelles de dérogation me seront transmises par les directeurs bassins pour les salariés restés en postes après avoir accepté de reporter leurs congés. Les cadres de direction auront un report possible de 6 jours maximum et les cadres dirigeants assureront une solidarité désintéressée à ce niveau.

La prime « pouvoir » d'achat a fait l'objet de négociation et sera versée avec le salaire de mai. A ce sujet, les éléments variables non pris en compte dans la paye de mars le seront dans celle d'avril.

La crise sanitaire a créé de fortes tensions sur l'organisation de l'ASEI mais celle-ci a tenu.

Je suis impressionné par l'engagement et l'implication du plus grand nombre d'entre vous.

Bravo et Merci.

Nous œuvrons au niveau de la FEHAP pour que la reconnaissance promise par le Président le soit aussi pour ceux qui ont tenu leur place dans le médico-social et le social.

Pour conclure, les annonces du 1^{er} ministre en ce 19 avril montrent que le 11 mai sera un cap mais sûrement pas la fin du confinement.

Au-delà, il est trop tôt pour donner le programme de l'année 2020 mais nous préparons des hypothèses que nous affinerons en fonction des informations que nous pourrons avoir et aussi à partir des propositions que vous faites et que rapportent vos directeurs bassins au sein du Comité de pilotage que je préside.

A bientôt donc.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments chaleureux.

Le directeur général,
Ph JOURDY

